

# Une carte professionnelle désormais "sécurisée" pour les taxis



Il en est fini du petit papier rose apposé sur le pare-brise des "tacots". Depuis quelques jours, les chauffeurs de taxi côte-d'oriens sont invités à se rendre en Préfecture pour faire renouveler leur carte professionnelle.

L'ancien document, qui ne présentait pas le numéro de la carte et la photo du chauffeur sur le même volet, sera donc remplacé par une carte plus petite reprenant l'identité du chauffeur sur une seule face et visible depuis l'extérieur du véhicule.

## Un délai de trois ans

Désormais, le précieux sésame sera également imprimé par l'Imprimerie nationale au même titre que tout autre document d'identité. Cette nouvelle carte "sécurisée" devrait faciliter les contrôles et limiter les cas de fraudes.

Le renouvellement des cartes professionnelles est programmé en Côte-d'Or sur une période de 3 ans à partir de ce mois d'avril 2011. Les professionnels concernés sont invités à contacter les services préfectoraux, uniquement par courriel, en précisant leur nom, prénom, téléphone et numéro de carte professionnelle, à l'adresse électronique

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet [de la préfecture de la Côte-d'Or](#)